

Compte rendu du Conseil municipal du 28 Juin 2018 convoqué le 21/06/2018

Présents : M. Malhappe, C. Huet, O. Barbey ,E. Mascret, D. Chauvin, C. Bourrat ,P. Quentin, P. Avril , S. Lamouille, , D. Ferrandin, P. Boquet

Absents excusés : P. Maisonneuve ayant donné pouvoir à M. Malhappe, L. Janvier

Céline HUET est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 13/04/2018 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

2) **Bilan à mi- année :**

Section de fonctionnement

Dépenses (hors virement à la section d'investissement) = 141 311€ sur 348 130 budgétées soit 41%

Recettes (hors excédent reporté) = 109 007€ sur 362 950 budgétées soit 30%

Section d'investissement

Dépenses = 208 874€ sur 528 607 budgétées soit 39%

Recettes = 1 879€ sur 528 607 budgétées soit 3%

Subventions en cours de déblocage = 14 235

Subventions obtenues pour les travaux 2018

- Réserve incendie : 3 664
- -Travaux mairie : 66 000
- Travaux voirie rue des Chauquettes et rue du Trou Borgnet : 5 600
- Travaux mur de l'Église : 2 813

Soit 78 077€ de subventions à percevoir.

Point Auberge : 2 manifestations intéressantes pour l'Auberge, l'inauguration avec 191 personnes inscrites et la fête du Village.

3) **Assujettissement à la TVA**

Monsieur le maire informe les conseillers qu'afin de récupérer la TVA sur les travaux exécutés sur l'Auberge, il y a lieu de s'assujettir à la TVA compte tenu de l'existence de locaux meublés (gîtes)La prise d'effet est le 01 octobre 2016 avec des déclarations trimestrielles

Pour ce faire, une décision modificative devra être prise afin d'inscrire des crédits budgétaires. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) **Droit de préemption urbain**

- a. Maître Petit, Notaire à Berchères sur Vesgre nous consulte quant à notre droit de préférence concernant la vente d'une parcelle boisée située sur la commune « Sente de la justice » cadastrée ZD 104.Le prix de vente est fixé à 300€.

Le conseil municipal accepte à la majorité (11 votes Pour) d'acheter la parcelle 300 € aux conditions suivantes :

- L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature
- L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois
- Il acquittera tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis

- Il acquittera tous les frais de vente.
 - b La parcelle AB 210 est concernée par un droit de préemption urbain.

Le conseil municipal décide à la majorité de ne pas préempter
10 Contre 02 abstentions

5) Nomination de 2 délégués à la Commission Administrative pour la révision annuelle des listes électorales

La cour d'appel de Versailles procède au renouvellement des délégués de la commission administrative pour les élections politiques dont le mandat a dépassé 10 ans.

Monsieur le Maire propose 4 noms dont 2 sont retenus à savoir Messieurs Charles De Ferrières et Jacques Dufrane.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réfection du lavoir rue Mouillée pour le choix de la couleur des barrières
- Le blanc a été retenu

La commune souhaite souscrire à un contrat de prestation pour les décorations de Noël.

Les conseillers souhaitent en amont que l'entreprise vienne sur place pour faire un recensement des fixations.

- Comment communiquer en cas de crise ? il est proposé de faire une enquête. La commune souhaite privilégier les sms et le site de la commune, la distribution papier restera exceptionnelle.

TOUR DE TABLE :

E. Mascret _ Le stationnement des voitures pour mieux organiser l'accès pour augmenter les places de stationnement pour l'Auberge.

_ Fixer un jour par semaine pour que les personnes seules se retrouvent pour des ateliers récréatifs

_ Proposition d'un repas subventionné une fois par mois selon les revenus.

_ Dangerosité entrée sud du village car les trottoirs sont inexistant = Commission chemins

C. Bourrat _ Présence de frelons asiatiques notamment sur le terrain de monsieur Barathon = D. Ferrandin contactera le propriétaire.

_ Manque de goudron dans le virage rue de Fumeçon

S. Lamouille _ Plusieurs habitants souhaitent une desserte de bus vers Anet

D. Ferrandin _ Possibilité d'acheter 10 barrières pour la commune

_ Déplacer le porte vélo installé à l'abri bus près de l'Auberge.

_ Demander au Syndicat des Eaux de vidanger les tuyaux avant la remise en service

P. Avril _ L'entreprise SOBECA remettra en état le terrain Route de la Chaussée

_ Nicolas Jambert a dû intervenir pour des jeunes qui faisaient du bruit = la gendarmerie s'est déplacée.

C. Huet _ Demande des informations sur le dossier cantine du SIRP = il y a obligation d'une assistance maîtrise d'œuvre (AMO)

_ Rappelle que les trottoirs doivent être nettoyés par les propriétaires.

O. Barbey _ Souhaite que la commune achète des bancs et tables

_ Prévoir rapidement la date de la prochaine Fête du village pour une meilleure organisation. = Fête prévue le 22/06/2019

_ Investir dans des panneaux de signalisation en cas de route barrée et déviée.

_ Investir dans une scène

S. Lamouille _ Souhaite que la commune fasse une proposition d'achat du barbecue de monsieur Collet ou en achète un similaire.

Plus personne ne souhaite prendre la parole, monsieur le Maire lève la séance à 22h50